



UNSA-SDIS33

SYNDICAT SPP & PATS

**LA CATSIS EST LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS. ELLE FIXE LES GRANDES ORIENTATIONS DU SDIS EN CRÉANT UN DIALOGUE ENTRE LES COLLÈGES NON-OFFICIERS ET OFFICIERS ET ENTRE SPP ET SPV.**

**- 16 OCTOBRE 2018 -**

**CATSIS**

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2019

Le Directeur explique que nous sommes dans la continuité des années précédentes. L'équation du financement du SDIS reste complexe.

Le SDIS maintiendra ses investissements en 2019. Les recrutements de SPP reprendront dès début 2019 car les lauréats du concours de caporal seront connus.

La métropole, les intercommunalités et le conseil départemental se sont entendus pour financer en plus 3,6 millions au titre de fonctionnement et 4 millions pour l'investissement.

A ce jour, il y a lieu d'espérer que ces financements supplémentaires aboutissent.



## SUD-SDIS33

**Le syndicat Sud demande des nouvelles du permis de construire du centre de secours Bordeaux rive droite.**

» Le Directeur confirme que la demande de permis sera déposée prochainement (sans présager de l'obtention rapide du permis de construire).




## UNSA-SDIS33

**L'UNSA-SDIS33 demande si l'augmentation d'effectif aura lieu.**

» Le Directeur répond que le budget de 3,6 Millions sera consacré uniquement au recrutement pour augmenter l'effectif de SPP soit environ 90 emplois supplémentaires de créés.



## L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR



**RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION  
DES CHARGES ET DES  
RESSOURCES DU SDIS DE LA  
GIRONDE POUR L'ANNÉE 2019**

---



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**

**MONTANT DES CONTRIBUTIONS 2019 DES  
COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE AU  
BUDGET DU SDIS DE LA GIRONDE**

---



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**

**CONCOURS 2013 DE SAPEURS-POMPIERS  
PROFESSIONNELS DE PREMIÈRE CLASSE -  
RÉPARTITION DES RECETTES -  
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°CA  
2018-032 DU 13 JUILLET 2018**

---

Il s'agit de corriger une erreur de compte et de répartition des dépenses d'organisations du concours de 2013.



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**

**MISE EN RÉFORME DE DIVERS  
MOBILIERS ET D'ÉQUIPEMENTS**

---



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**



## **MISE EN RÉFORME DE VÉHICULES ET DIVERS MATÉRIEL**

---



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**

## **MODALITÉS DE RECOURS AU VOTE ÉLECTRONIQUE POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL 2018**

---

La délibération définit les modalités d'organisation des élections.



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**

## **CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS PÉDAGOGIQUES**

---

Il s'agit de permettre à un agent de bénéficier d'une prise en charge partielle des frais de formation professionnelle engagés pour sa reconversion professionnelle.



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**


## **MISE EN ŒUVRE DE LA FILIÈRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ISSUE DES DÉCRETS DU 30 AVRIL 2012 - PRINCIPE**

---

Il s'agit d'une délibération qui ne fait que traduire ce qui a été entendu lors de la signature du protocole.



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**



**RÉGIME INDEMNITAIRES DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS - MODULATION À COMPTER DU 1ER DÉCEMBRE 2019 EN LIEN AVEC LA FIN DE LA PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFONTE DE LA FILIÈRE 2012**

---

Il s'agit d'une délibération qui ne fait que traduire ce qui a été entendu lors de la signature du protocole.



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**

**DEMANDE D'INDEMNISATION DE TROIS SAPEURS-POMPIERS VICTIMES D'INCIVILITÉS**

---

Il s'agit d'acter l'indemnisation d'agents victimes d'agression, dont l'agresseur (non solvable) a été condamné à indemniser les victimes. Le SDIS devant se substituer à l'agresseur et devant indemniser les agents victimes.



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**

**AUTORISATION À DÉFENDRE EN JUSTICE - RECOURS D'UN SAPEUR-POMPIER CONTRE LA SOCIÉTÉ GAN- TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS**

---



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**

**REMBOURSEMENT DU PRÉJUDICE D'UN SAPEUR-POMPIER DU FAIT D'UN BRIS DE LUNETTE INTERVENU PENDANT LE SERVICE**

---



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**



## MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE SEPT SAPEURS-POMPIERS - TRIBUNAL CORRECTIONNEL

---



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**

### AVENANT À LA CONVENTION INTERDÉPARTEMENTALE D'ASSISTANCE MUTUELLE ET DE COOPÉRATION SIGNÉE AVEC LE SDIS DE LA DORDOGNE

---

Il s'agit d'un ajustement technique entre le SDIS Dordogne et SDIS Gironde pour la couverture opérationnelle des communes limitrophes.



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**

### AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT N°4 AU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE, D'AIDE À LA DÉCISION, DE TRANSMISSION DE L'ALERTE, DE L'ALARME DES PERSONNELS, DE GESTION DES INTERVENTIONS, DE SUPERVISION DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE, DE REMONTÉ D'INFORMATIONS VIA ANTARES ET D'INTEROPÉRABILITÉ AVEC LES SERVICES EXTÉRIEURS

---

Au regard du travail restant à accomplir sur ce projet, il y a nécessité de revoir le calendrier de réalisation, sans impact sur le coût.



**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR**



Nous sommes en accord avec les prévisions d'augmentation de l'activité opérationnelle.

L'année 2019 devrait connaître un bilan proche de **129 000 interventions**, ce qui est toutefois préoccupant.

La Métropole n'est pas la seule responsable de cette augmentation d'activité opérationnelle : l'augmentation est pratiquement uniforme sur l'ensemble du territoire.

Les effectifs sont stabilisés, l'établissement agit pour convaincre de la nécessité d'augmenter l'effectif du corps.

Les investissements restent au dessus de la moyenne nationale des SDIS.

**SUD demande si les couvertures de secteurs vont pouvoir s'arrêter une fois les premiers recrutements effectués.**

→ Le Directeur répond qu'il ne peut pas présager de l'avenir de l'activité opérationnelle.

**Avenir Secours demande si l'effectif de contractuels restera constant jusqu'à la fin des 8 mois.**

→ Le Directeur confirme que l'effectif restera constant.

**L'UNSA-SDIS33 explique au Directeur que le personnel craint que l'activité augmente en permanence et que l'effectif SPP reste insuffisant à moyen voire même à long terme.**

→ Le Directeur répond que la stabilisation de l'activité dépend de la réorganisation des services hospitaliers, ce qui ne dépend pas du SDIS.

